

TUNINVEST SICAR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE
Régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988,
Telle que modifié et complétée par les textes adéquats

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 71 18 98 00 – Fax : 71 18 98 50
IU : 0492711K

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2022 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2021 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Jetons de présence ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ;
- Délégation de pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS A PRESENTER
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, s'élevant à quatre cent quatre vingt neuf mille neuf cent trente neuf dinars et deux cent dix millimes (489.939,210 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	489.939,210
Report à nouveau antérieur à 2014	515.818,618
Report à nouveau après 2014	3.891.465,455
Report à nouveau total	4.407.284,073
Pour former un bénéfice distribuable	4.897.223,283
Dividendes (0,5 dinars/action) (*)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	4.414.223,283

(En dinars)

(*) Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2024, les Administrateurs suivants :

Mr Brahim ANANE,
Mr Abderrazak BEN AMMAR,
Mr Slim MAAOUI,
Mr Mokhtar ZANNAD,
TUNISIE LEASING ET FACTORING
ASSURANCES MAGHREBIA, et
ASSURANCES GAT VIE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat du Cabinet FINOR, Commissaires aux comptes, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler son mandat pour une période de trois exercices, expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à